

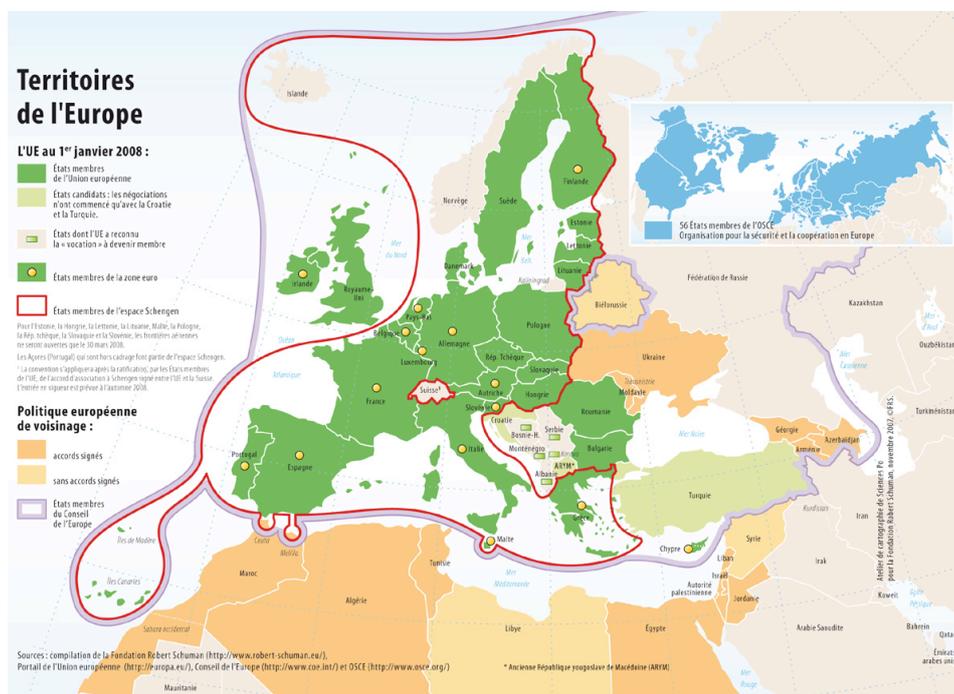
Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale



ASSOCIATION RÉGIONALE Toulouse-Midi-Pyrénées

CYCLE D'ÉTUDES 2008-2009

L'Union Européenne en quête de sécurité intérieure et extérieure.



DÉLÉGATION du TARN

RAPPORT INTERMÉDIAIRE d'Avril-Mai 2009

Rapporteur : Jean-Pierre DUSSAIX

SOMMAIRE

	Page
I. Introduction	1
II. Les Menaces	1
1. L'immigration incontrôlée	2
2. Des menaces économiques	2
3. Des menaces endogènes à l'Union	2
1) Des divisions persistantes	2
2) Des forces de démantèlement	3
3) L'idéal fait place à l'intérêt	3
4) La contrainte d'une nouvelle identité et d'une intégration à l'Europe	3
5) Une dilution des fondements de l'Europe	3
III. La Défense européenne et l'Otan	4
1. L'Otan au centre des enjeux de sécurité	4
2. La mutation de l'Otan	5
IV. Les limites aux ambitions de l'UE	5
1. Une zone ouverte	5
2. Les occasions perdues	5
3. Une « eurodéception » grandissante	6
4. Une union plus virtuelle que réelle	6
5. Une volonté et des budgets limités	6
6. Une mise en œuvre problématique des moyens	7
7. Une capacité de planification stratégique limitée	7
V. Les évolutions possibles	7
1. Se rassembler sur les objectifs d'une défense européenne	7
2. Développer un nouvel état d'esprit européen	8
3. intégrer une approche culturelle	8
1) Son propre système d'analyse et d'évaluation des crises	8
2) Une évolution progressive de son rapport à l'Otan	8
3) Se différencier des concepts américains	8
4. Concentrer l'ambition d'Europe de la défense au PGCD	8
5. Evoluer politiquement afin de créer un « groupe leader »	9
6. Promouvoir les programmes militaires communs, une étape indispensable	9
7. Limiter le domaine d'action de la PESD	9
8. Se contenter de solutions d'attente	9
9. Le retour de la France dans le commandement intégré de l'Otan : débat	10
1) Une meilleure position pour défendre nos intérêts nationaux	10
2) Les risques	11
VI. Conclusion	12

L'Union européenne en quête de sécurité intérieure et extérieure

Groupe du Tarn, 6 mars 2009

VII. Introduction

La création d'une armée européenne ne figurait pas parmi les objectifs initiaux des fondateurs de l'Europe unie¹. C'est la guerre de Corée, en 1950, qui a précipité le mouvement. Mais l'association de l'Allemagne à une armée européenne fut jugée prématurée. Le vote négatif du Parlement français, en 1954, laissât à l'OTAN l'exclusivité de la défense du Vieux Continent. La chute de l'empire soviétique a changé la donne. Les Européens ont jugé le moment venu pour tenter de s'émanciper, si peu que ce soit, de la tutelle américaine. Un certain partage des tâches s'est esquissé. Alors que l'OTAN a continué d'assurer la défense territoriale de l'Europe, celle-ci a jeté les bases d'une force d'intervention hors de ses frontières, au nom de la sécurité de son voisinage car elle constitue *un espace commun confronté à une demande de sécurité globale*.

Pour répondre à l'objectif du renforcement de l'identité de l'UE en termes de sécurité, nous avons voulu, dans un premier temps, nous concentrer sur quelques menaces qui vont au-delà de celles prises en compte par la Stratégie Européenne de Sécurité en tenant compte de celles endogènes à l'Union Européenne.

Dans un deuxième temps, nous avons voulu poser le problème de la défense européenne sous l'angle de l'évolution de l'OTAN.

Dans un troisième temps, considérant que l'Europe dispose de potentialités telles qu'une image internationale très positive, de capacités d'action relevant du « soft power » avec un réseau d'ambassades copieux et une puissance économique certaine, nous avons voulu mettre l'accent sur quelques limites à notre ambition de transformer la PESD en Europe de la Défense.

Enfin, en dernière partie, nous avons voulu suggérer quelques évolutions possibles et évoquer le cas de la France.

VIII. Les Menaces

Le livre blanc de la diplomatie française envisage les menaces les plus directes pour notre sécurité. Celles-ci pourraient se situer au croisement de quatre séries de problèmes : l'issue des crises en cours au Moyen-Orient (conflit israélo-palestinien, Iran, Irak, Liban) ; le terrorisme global d'inspiration islamiste ; la prolifération des armes de destruction massive

¹ « Je n'avais jamais pensé aborder le problème de l'Europe par le biais de la défense, qui serait sans doute l'un des attributs de la fédération future, mais à mes yeux pas le plus puissant ni le plus déterminant des mobiles de l'union », Jean Monnet (*Mémoires*)

(ADM) et de leurs vecteurs ; la stabilité à moyen et long terme de la rive Sud de la Méditerranée et de l'Afrique.

De son côté La SES (Stratégie Européenne de Sécurité) explique et encadre l'action de l'UE à l'extérieur en fournissant une vision commune des risques et des menaces principales : le terrorisme, la prolifération des ADM, les conflits régionaux, la défaillance des états et la criminalité organisée.

La menace qui pèse sur notre sécurité intérieure et extérieure ne dépend-elle que de ces aspects ?

1. L'immigration incontrôlée :

Le risque d'une immigration incontrôlée, voire excessive, nous apparaît comme une des menaces les plus importantes. Pour beaucoup d'entre nous, celle-ci contribue à la dilution de nos identités respectives dans une Europe qui par ailleurs apparaît trop vaste. (**Annexe 1**). Cette immigration excessive, concentrée sur les Etats de l'Europe occidentale, que l'on n'a pas été capable d'assimiler ni de gérer à 15 membres, pèse fortement sur le scepticisme généralisé constaté aujourd'hui.

Nous relevons par ailleurs que, d'une part, l'immigration européenne se caractérise par une sorte de refus d'intégration alors qu'aux Etats-Unis elle se caractérise par un désir d'intégration et que, d'autre part, le processus d'intégration y est beaucoup plus strict et formel.

Nous rappelons également que les réseaux islamistes implantés à l'intérieur de nos frontières restent très actifs.

2. Des menaces économiques :

Elle se situe par exemple au niveau de la dépendance en matière énergétique que nous avons avec certains fournisseurs tels que la Russie. Ainsi une pénurie sur des matières premières indispensables aboutirait à un affaiblissement économique de l'UE et serait de nature à engendrer de graves crises internes.

Il convient également de souligner les problèmes spécifiques de la zone euro qui, s'ils s'aggravaient, pourraient aboutir sinon à un éclatement de l'Europe ou du moins faire émerger de graves tensions.

Enfin, en cette période de crise, le risque d'États défaillants n'est pas nul chez les derniers entrants qui tirent l'essentiel de leurs ressources du commerce intraeuropéen.

3. Des menaces endogènes à l'Union :

1) Des divisions persistantes :

La restriction des ambitions que comporte le traité dit simplifié par rapport au précédent traité portant constitution de l'UE semble devenue source d'immobilisme, d'affaiblissement, d'impuissance, et finalement de division.

2) Des forces de démantèlement :

Par ailleurs il existe, à l'intérieur de nos territoires, de nombreuses forces de démantèlement (Pays Basque en Espagne...). Cette menace est bien réelle : les mouvements régionalistes autonomistes disposent de relais un peu partout en Europe et dans le monde, voire de complicités avec les mouvements altermondialistes et avec de nouveaux financiers comme le Venezuela.

3) L'idéal fait place à l'intérêt :

L'Europe est une construction politique, fondée sur un idéal, qui s'est réalisée juste après la dernière guerre mondiale. L'UE a étendu ses frontières avec l'adhésion de nouveaux entrants. Cette extension toute récente s'est réalisée davantage sur des promesses de développement économique et de subventions européennes, ou même encore sur la perspective de la protection de l'Otan, plutôt que sur une entière adhésion à un projet politique européen original.

Du modèle construit sur un idéal on a glissé sur un modèle bâti principalement sur la notion plus fluctuante d'intérêt.

4) La contrainte d'une nouvelle identité et d'une intégration à l'Europe :

Certains d'entre eux sont de nouveaux pays indépendants nés de l'éclatement d'anciens États de l'Europe de l'est. Aussi subissent-ils la contrainte d'assimiler à la fois leur identité récente, et leur nouvelle intégration dans un grand ensemble européen dont ils ne concevaient pas les fondements et les règles il y a encore peu de temps. Ces nouveaux pays restent donc à la recherche de leur propre identité et de leurs marques en Europe alors même qu'ils faisaient partie d'un autre ensemble qui lui était fondamentalement opposé.

Aujourd'hui, s'ils sont loin d'avoir le même niveau de développement industriel et économique que les pays fondateurs, la différence ressort davantage de leurs précédentes évolutions sociétales.

On relèvera également que de nombreux entrants se fient aux vertus du libéralisme, qui a permis leur décollage économique, et qu'ils se méfient d'une Europe « socialisante », régulatrice et bureaucratique, privilégiant souvent leurs relations atlantistes.

5) Une dilution des fondements de l'Europe :

Cela a des implications qui sont à la fois géographiques, économiques et culturelles : elles créent à la marge de l'Europe une situation ambiguë qui, de facto, engendre une sorte de dilution des fondements de l'UE et donc de l'« *esprit européen* ».

On alimente ainsi des replis identitaires, voire un « *refus d'Europe* » qui s'ajoutent à la déception qu'inspirent les piètres résultats de l'UE sur le plan économique et social mais également en raison de son fonctionnement que beaucoup jugent antidémocratique.

En conséquence, nous considérons, qu'à ce jour, la problématique du nombre et de l'hétérogénéité des 27 pays composant l'Union, l'appartenance d'un grand nombre à l'Otan, alors même que notre architecture politique et administrative n'a pas véritablement évolué, constitue un problème que notre réflexion sur la sécurité européenne doit prendre en compte.

IX. La Défense européenne et l'Otan

1. L'Otan au centre des enjeux de sécurité :

La Politique Européenne de Sécurité et de Défense constitue un des domaines les plus dynamiques de la construction européenne. Pour autant Thomas Ferenczi² considère que c'est par un abus de langage que la PESD est présentée comme la mise en place d'une Europe de la défense. Les dispositifs prévus, qui relèvent de l'intergouvernemental, permettent un engagement à la carte pour chaque pays de l'Union européenne et renvoient à des ambitions qui restent limitées. Ainsi l'Europe cherche seulement à bâtir un outil militaire qui lui permette de mener, à l'extérieur, des opérations de gestion de crise. C'est une « *défense de projection* ». Ce n'est pas l'instrument par lequel l'UE assurera sa propre défense. C'est l'appareil qu'elle se donne pour désamorcer les conflits avant qu'ils n'atteignent son territoire. C'est aussi l'un des moyens dont elle use pour peser sur la scène mondiale.

Il en va tout autrement lorsque l'on ambitionne de faire évoluer la PESD au stade d'une « *Europe de la Défense* ». En effet, pour les Européens, leur défense semble assurée par leurs armées nationales et par l'Alliance atlantique. Ainsi, la défense collective est toujours assignée à l'Otan. La convergence entre l'Otan et l'Union européenne est ainsi devenue très forte et aujourd'hui et pas moins de vingt et un pays sont membres des deux entités.

Toutefois, la PESD, idéalisée en défense européenne, ne joue qu'un rôle marginal et ne représente pas encore l'armature d'une volonté commune des Européens. « *A aucun moment les Européens n'ont manifesté d'appétence pour une défense vraiment européenne. Ils ne veulent pas consacrer plus de crédits à la défense. Ils ne veulent pas faire double emploi avec l'Otan. Ils ne veulent pas assurer des responsabilités trop risquées. Ils se cantonnent, sous le label de « défense européenne », à des actions périphériques ou secondaires menées comme une sous-traitance* »³. La grande majorité des Etats de l'Union européenne ne veut pas d'une véritable défense européenne.

Ainsi, c'est dans l'aire euro-atlantique que la défense collective de l'Europe est conçue et l'Otan demeure aujourd'hui au centre des enjeux de sécurité.

² « Légitime défense », Chronique, LE MONDE, 09.10.08

³ « Pourquoi il faut s'opposer à une France atlantiste » Hubert Védrine, Le Monde 5 mars 09.

2. La mutation de l'Otan :

Toutefois, celle-ci semble se muer en défenseur d'une civilisation occidentale. Jacques Le Dauphin⁴ rappelle que « *lors des derniers sommets de l'Otan les divergences ont porté pour l'essentiel sur deux questions : l'Otan doit-elle s'étendre au-delà de son membership classique pour trouver des appuis hors Europe et devenir dans les faits, et selon les circonstances une « alliance généraliste des démocraties » ? D'autre part, doit-elle se doter de moyens d'une intervention générale dans les crises, à tous les niveaux et à toutes les phases, en articulant l'usage des moyens militaires à celui des moyens civils ? S'engager en ce sens ouvrirait la voie à une mutation de l'Otan, passant d'alliance de défense, en alliance politique, dans une nouvelle forme de bipolarité instinctive entre le monde occidental et le monde en évolution incertaine, considéré comme porteur de menaces. Cette sorte de « Sainte Alliance » occidentale qui crédibiliserait la crainte exprimée par Samuel Huntington de « clash des civilisations » suscite non seulement réserves, mais aussi hostilités de plusieurs pays ».*

Cette mutation justifie à elle seule que l'UE cherche à se doter d'une défense répondant à sa sensibilité spécifique, à une politique indépendante mais autorisant une « *nouvelle union transatlantique* » dans laquelle l'Europe de la défense pourrait agir indépendamment au cas par cas.

Ainsi l'Otan est en quête de légitimité alors que la défense européenne ne semble encore que virtuelle. Ce constat devrait également justifier la volonté d'une défense européenne allant au-delà des ambitions de la PESD vers une véritable Europe de la Défense. Mais est-ce possible ? Et la question n'est-elle pas : quelle Europe ? Pour jouer quel rôle dans le monde ?

De la réponse à cette question et de notre stade d'évolution politique dépend pour une large part l'approche de la défense européenne. Cela nous conduit à analyser les obstacles de nature à limiter notre ambition de transformer la PESD en Europe de la Défense.

X. Les limites aux ambitions de l'UE

1. Une zone ouverte :

Comment ne pas souligner que l'UE ne reste finalement qu'un grand marché ouvert à la libre circulation des capitaux, des biens et des hommes avec l'importation de risques de toutes natures que cela comporte.

2. Les occasions perdues :

Comment ne pas évoquer les occasions perdues, telles que l'élargissement opéré avant l'approfondissement, puis l'échec du projet constitutionnel, et enfin le non irlandais au traité de Lisbonne qui met un coup d'arrêt aux avancées promises en termes de processus de

⁴ Directeur de l'Institut de documentation et de recherche sur la paix (IDRP), collaborateur de la revue Recherches Internationales.

décision et de coopérations renforcées qui font que nous ne disposons pas encore d'un mode de gouvernance stable, ni d'une politique économique concertée, ni même suffisamment de synergies.

Nous n'avons pas non plus de politique commune affirmée en matière de relations extérieures. Une diversité d'appréciations non coordonnées, non synthétisées nous conduit à des relations diplomatiques qui sont souvent ambiguës et délicates, tant les intérêts de chacun peuvent sembler divergents.

3. Une « eurodéception » grandissante :

Selon l'Eurobaromètre de décembre 2008, si, curieusement, les Irlandais sont 59 % à avoir une image positive de l'Europe, les Tchèques sont 44 %, soit à peine moins que les Français (46 %) ou les Allemands (48 %), et beaucoup plus que les Britanniques (26 %). Ainsi, l'euroscpticisme se développe partout en Europe.

Celui-ci existait déjà en 1992 lors du vote du Traité sur l'Union Européenne dit de Maastricht. Il est constant et n'a pas évolué depuis cette date. Aujourd'hui il s'agit en réalité d'une « eurodéception ». Celle-ci est également due à la perception que les européens ont d'un schéma politique qui était prévu pour 12 ou 15 pays relativement homogènes mais qui reste totalement inadapté à 27 pays aux caractéristiques bien différentes. L'ambition économique prioritaire a malheureusement laissé à la traîne des évolutions politiques bien nécessaires.

4. Une union plus virtuelle que réelle :

Nous pouvons ajouter à ce constat que la Grande-Bretagne s'est ménagé des dérogations et un statut hors de la zone euro et que l'Allemagne a préféré jouer sa propre partition dans la crise récente.

Les faiblesses de l'UE nous paraissent ainsi plus évidentes : Cette union n'est-elle pas plus virtuelle que réelle ? Peut-on parler d'Europe unie lorsqu'il y a tant de motivations différentes, d'objectifs contradictoires et si peu de synergies ? En réalité, nous avons construit une Europe fondée sur des motivations à géométrie variable. Il n'y a donc pas une Europe mais « des Europes » correspondant à des centres d'intérêts multiples.

Dès lors on prend la mesure de la complexité de l'aboutissement d'une défense européenne crédible, on comprend que ce projet puisse marquer le pas et qu'il n'y ait pas encore de budget substantiel à lui consacrer.

5. Une volonté et des budgets limités :

A Saint-Malo, où s'est tenue en septembre 2008 l'université d'été de la défense, James Arbuthnot⁵ a déclaré : « *La baisse des budgets de défense européens ne nous incite pas à penser qu'il existe une vraie volonté en faveur de l'Europe de la défense* ». La Grande-Bretagne est le seul pays européen à consacrer au moins 2 % de son PIB au budget de la défense. La France n'est pas bien loin, mais la moyenne européenne se situe à 1,31 % du PIB.

⁵ Président de la commission de la défense de la Chambre des Communes

Ces chiffres mesurent le degré d'ambition des Européens pour la PESD (**Annexe 2**). En réalité, nous n'avons pas les moyens de notre politique et nous ne nous les donnons pas.

Nick Witney⁶ précise par ailleurs : « Avec ses 10 000 chars, ses 2 500 avions de combat et ses deux millions de soldats (un demi-million de plus que la super-puissance américaine), l'Europe gaspille ses ressources en matière de défense ; 70 % des forces terrestres sont dans l'incapacité totale d'opérer en dehors des frontières nationales. Cet échec dans la modernisation conduit à la gabegie de la majeure partie des 200 milliards d'euros que l'Europe dépense chaque année pour sa défense ».

Le recours à l'Otan reste militairement indispensable car elle dispose des moyens logistiques, d'une couverture aérienne consistante et d'un « parapluie » de satellites américains.

6. Une mise en œuvre problématique des moyens :

Enfin, dans une note pour l'European Council on Foreign Relations, Nick Whitney dresse un état des lieux plutôt décourageant. Les opérations, au nombre d'une vingtaine, organisées par l'UE dans des zones de crise ont été marquées, selon lui, par « *le triomphe de l'improvisation* ». Elles ont été conduites dans « *un vide stratégique* », sans plan cohérent, et, malgré la modestie de leurs objectifs, se sont révélées difficiles à mettre sur pied, faute de volontaires. Elles ont également souffert d'un commandement « *fragmenté* », source de retards et de désorganisation.

7. Une capacité de planification stratégique limitée :

Les États membres paraissent déterminés à parfaire cet outil. Toutefois la capacité de planification stratégique, sans laquelle il ne peut y avoir de capacité autonome d'action de la défense européenne, n'a aujourd'hui qu'une existence confidentielle. Le Royaume Uni s'est par ailleurs opposé systématiquement à la montée en puissance de l'Agence Européenne de Défense (AED) censée promouvoir la coopération et les synergies entre industries de défense.

XI. Les évolutions possibles

1. Se rassembler sur les objectifs d'une défense européenne :

D'une façon générale, il conviendrait d'identifier et de se mettre d'accord sur le « *quoi défendre ?* ». « *Renforcer l'identité de l'UE en termes de sécurité* » impose de revoir les composantes de l'identité européenne, ce qui nous rassemble, tout ce qui justifie que l'on puisse se mobiliser pour le défendre.

C'est sans doute la paix, une relative prospérité en raison du développement économique avec des relations commerciales intraeuropéennes en forte hausse, un attachement à la promotion de la démocratie, l'acceptation du principe de laïcité, mais aussi sans doute l'affirmation d'un socle culturel commun, enfin un modèle à promouvoir.

⁶ Président de l'AED jusqu'en 2007

2. Développer un nouvel état d'esprit européen

Face à un esprit européen déclinant qui relève en partie de notre propre responsabilité en raison d'un manque de pédagogie, d'un manque de manifestations symboliques promotionnant l'UE mais surtout en raison d'une organisation trop technocratique, il conviendrait de soutenir les aspects positifs de l'Europe, de montrer une nouvelle image de l'Europe pour que les peuples en arrivent à se sentir véritablement européens.

Renforcer l'identité européenne c'est surtout cesser de faire l'Europe contre les peuples mais avec eux. Le développement de l'esprit de défense européen dépend de l'évolution de cette étape.

3. intégrer une approche culturelle :

La civilisation européenne dépasse toutefois le simple cadre de l'UE. Elle est basée sur une culture commune qui englobe plus que les 27 pays qui composent l'UE. De toute évidence, sous l'angle de notre défense adaptée à certaines menaces, il conviendrait de dépasser cette approche limitée aux seuls États membres et d'intégrer dans nos raisonnements stratégiques davantage de pays parce que nous avons des intérêts culturels communs. Ainsi conviendrait-il de considérer qu'un État comme la RUSSIE devrait, dans bien des circonstances, être approché plutôt comme un partenaire que comme un adversaire potentiel.

Par ailleurs l'Europe devrait promouvoir l'originalité de sa perception humaniste des rapports entre États.

Cela implique trois conséquences :

- 1) L'Europe devrait disposer de son propre système d'analyse et d'évaluation des crises.
- 2) Son projet diplomatique devrait s'en tenir à celui d'une puissance militaire sans ambition impériale ce qui demande une évolution progressive de son rapport à l'Otan.
- 3) Enfin, la stratégie européenne de recours à la force devrait se différencier des concepts américains de destruction et proposer des stratégies diversifiées de neutralisation.

4. Concentrer l'ambition d'Europe de la défense au plus grand commun dénominateur :

La défense de l'Europe devrait se concevoir selon la notion d'espaces ou de cercles partagés, autant d'espaces ou de cercles sur lesquels se sont regroupés un certain nombre de pays en fonction de leurs motivations premières qui sont parfois très différentes. On observera que plus nous élargirons l'UE, plus nous retrouverons des pays uniquement intéressés par le seul espace économique. Ceux des pays qui adhèrent à l'ensemble de ces espaces, de ces cercles, ceux qui partagent tout, représentent le noyau dur effectif de l'Europe. Ils partagent, en commun, le maximum des valeurs de l'Europe.

En conséquence, nous considérons que c'est sous un angle de plus grand commun dénominateur qu'il conviendrait de recentrer les bases d'une défense européenne en la

limitant, dans un premier temps, à cet espace commun réduit. Etre dans l'espace économique européen ne suffit pas. C'est une question de profession de foi en l'Europe.

5. Evoluer politiquement afin de créer un « groupe leader » :

L'élargissement actuel a sans doute dilué l'esprit européen originel mais également démultiplié les points de vue dans les situations de crises et donc la probabilité de désaccords. Lisbonne pouvait laisser espérer une phase plus favorable avec la fin de la règle de l'unanimité, une plus grande possibilité de promouvoir des coopérations renforcées, la mise en place d'un exécutif plus stable, le renforcement du Parlement. L'Europe politique est encore en mutation. Sur le plan de la défense, ces facteurs font que nous en restons à une ambition peu partagée, à des budgets très faibles et finalement à peu d'évolution.

Une des solutions pour l'Europe de la défense réside sans doute dans les dispositions prévues dans ce traité : d'une part, parce qu'elles pourraient permettre à l'Europe de se doter enfin d'un ministre et d'une politique étrangère commune, sans laquelle la politique européenne de défense restera marginale et d'autre part, parce qu'elles comportent de nouveaux instruments pour la PESD, comme la possibilité de créer un « *groupe leader* » en matière de défense ce qui correspond à notre souci de circonscrire, dans un premier temps, le problème au cercle de ceux qui partagent en commun le maximum des valeurs et des intérêts de l'Europe.

6. Promouvoir les programmes militaires communs, une étape indispensable :

Le développement d'un esprit de défense indispensable au renforcement de l'identité de l'UE en termes de sécurité passe également de façon certaine par la volonté et la concrétisation de programmes militaires communs. Cela symboliserait la cohésion européenne et contribuerait à la promotion d'une identité de défense.

C'est un élément à prendre en compte d'autant que l'Agence Européenne de Défense devrait constituer une véritable politique européenne en matière de capacités, de recherche et d'armements ce qui devrait faciliter la convergence des politiques nationales.

Par ailleurs des programmes comme celui de l'avion A400M, qui connaît un important retard alors qu'il est capital pour nos armées, devraient, dans cette période de crise, bénéficier d'un soutien financier substantiel dans le cadre du plan de relance.

7. Limiter le domaine d'action de la PESD :

Si l'Agence Européenne de Défense a complété utilement les missions dites de Petersberg, l'engagement dans des actions de coopérations dans le domaine de la sécurité doit être limité à notre environnement géographique le plus proche. Autrement cela correspondrait, de notre point de vue, à un élargissement excessif du champ de la PESD.

8. Se contenter de solutions d'attente

Puisqu'à ce jour il y a peu de convergence et que, d'autre part, notre processus de décision s'avère trop lent, il serait illusoire de s'employer à créer finalement un mauvais clone de

l'Otan. A ce jour, sa couverture reste l'option la plus pertinente en raison d'un modèle qui globalement a fait ses preuves.

S'en remettre à la défense de chaque État est également illusoire. Cela nous ramènerait à un problème de moyens auquel l'ensemble des États européens, hormis le Royaume Uni, est confronté.

Si l'on ambitionne à terme une « *Europe de la Défense* », le réalisme à ce jour, dans cette période intermédiaire de crise, nous conduit à adopter une « *politique à petits pas* » en renforçant ce qui existe et en se contentant de mutualiser de plus en plus de moyens tels que les porte-avions, les transports de troupes, des armements dans le but de n'intervenir que dans des opérations d'envergure minimale.

Par ailleurs, le recours au « *soft power* » pour dégonfler les crises devrait être une des stratégies possibles à privilégier mais lui-même reste fonction de notre poids politique et économique.

9. Le retour de la France dans le commandement intégré de l'Otan, sujet de débats

1) Une meilleure position pour défendre nos intérêts nationaux :

D'un point de vue opérationnel, il est évident que nos responsabilités seront davantage en conformité avec la réalité des moyens militaires que nous déployons d'autant que nous sommes depuis toujours l'un des principaux contributeurs en hommes et en financement de l'Otan.

Par ailleurs nous pouvons relever un certain nombre d'avantages : notre pays pourra élargir sa capacité d'action sur le plan militaire et diplomatique et nous aurons les moyens de peser plus sur les choix stratégiques. « *En participant à toutes les structures, il devient possible d'exercer une réelle influence non plus seulement sur les décisions, mais aussi et surtout sur la conduite des opérations* »⁷. Nous y serions en meilleure position pour défendre nos intérêts nationaux et l'entrée en nombre d'officiers français au sein des commandements de l'Otan garantirait une meilleure prise en compte de nos conceptions en matière de défense et de sécurité.

D'un autre point de vue, nous ferions la démonstration de notre bonne volonté, et serions ainsi en bien meilleure posture pour faire avancer le projet militaire européen, en complémentarité avec l'Otan.

Autre argument, la possession par la France d'une capacité de dissuasion nucléaire indépendante, qui nous permet d'affirmer que notre survie ne dépend pas d'autrui et ainsi d'être en mesure, lorsque cela est légitime, de critiquer la politique américaine, ne serait nullement affectée par une réintégration.

Par ailleurs, « *l'Otan prend ses décisions à l'unanimité. L'opposition d'un seul de ses membres interdit son engagement. En aucun cas, la France ne saurait donc être obligée de*

⁷ Le choix de la responsabilité, Michèle Alliot-Marie, Le Figaro, 16/02/2009

participer à une opération contre son gré. Il est foncièrement faux d'évoquer un alignement automatique sur nos alliés américains. La preuve, s'il en était besoin, c'est que lorsque les États-Unis ont décidé d'engager la guerre contre l'Irak, l'Allemagne, membre à part entière de l'Otan, a refusé d'y participer »⁸.

Enfin nous ne devons pas sous-estimer l'aspect économique pour notre pays avec la possibilité de contrats nouveaux pour nos industries d'armement du fait de notre meilleure intégration dans l'Otan.

2) Les risques :

Toutefois le retour total dans l'Otan de la France soulève plusieurs interrogations : quid de l'Europe de la défense alors que près de 1000 de nos officiers et sous-officiers rejoindront les structures de l'Otan dont on peut craindre que les meilleurs soient davantage tentés par de hautes fonctions au sein de l'Otan que par de plus modestes postes européens ? On peut penser que cela se fasse au détriment de notre engagement en faveur de l'Europe de la Défense et soit interprété comme tel par nos partenaires européens.

D'un autre point de vue on peut penser que *« tout est fait pour expliquer que les Américains reconnaissent enfin cette dimension européenne, mais qu'elle restera un élément complémentaire de l'organisation atlantique, et non autonome. »⁹*

Une autre interrogation porte sur le fait que notre retour dans le commandement intégré soit de nature à créer un éventuel amenuisement de notre capacité à dire non aux américains. Les États-Unis ne sont certes pas une menace mais ils peuvent constituer « un risque » car leur vision messianique subsistera vraisemblablement encore longtemps.

Enfin cette rupture avec une position qui faisait consensus dans l'opinion française parce qu'elle symbolisait l'indépendance de la politique étrangère de la France et sa souveraineté est susceptible d'envoyer au monde *« un signal de réalignement de la France, qui sera politiquement interprété comme tel, avec le déclassement et les risques qui en résulteront »¹⁰.*

En résumé : *« Nous avons avec les Etats-Unis l'essentiel en partage mais nous avons parfois des différences d'appréciation et des divergences d'intérêts qu'il serait déraisonnable de taire. Au bout du compte, c'est donc moins la place de la France dans l'Otan qu'il est urgent de clarifier que le rôle et le fonctionnement futur de l'Alliance dans un XXI^e siècle déjà malmené par les crises »¹¹.*

⁸ Le choix de la responsabilité, Michèle Alliot-Marie, Le Figaro, 16/02/2009

⁹ La fin de la singularité française dans l'Otan, Jacques Hubert-Rodier, Les ECHOS, 25/02/09

¹⁰ « Pourquoi il faut s'opposer à une France atlantiste » Hubert Védrine, Le Monde 5 mars 09.

¹¹ Le retour dans le berceau atlantique est inopportuniste et inefficace, Louis Gautier, ancien conseiller de Lionel Jospin, Le Monde 20 février 2009.

XII. Conclusion

Il ne sert à rien de créer une armée aussi puissante soit elle si elle n'est pas au service d'une force politique cohérente, d'un exécutif stable, reconnu par tous formulant des stratégies unitaires pour une politique étrangère lisible.

Nos réflexions démontrent que les réponses sont avant tout politiques mais qu'elles dépendent de moyens que seule la prospérité économique peut nous apporter.

En conséquence, pour faire de la PESD une « *Europe de la Défense* » et « *renforcer l'identité de l'UE en termes de sécurité* », l'UE devra s'employer à surmonter les divisions entre les États membres, dont les aspirations, les traditions et les interprétations des menaces demeurent encore aujourd'hui profondément divergentes.

Références utilisées

Europe de la Défense mode d'emploi		Armées d'aujourd'hui	Septembre 2008
La France et l'Europe dans le monde	Alain Juppé Louis Schweitzer	Livre Blanc sur la politique étrangère de la France 2008/2020	2008
Gagner la guerre contre le terrorisme	Hervé Morin	Sécurité Globale	Hiver 2007/2008
Réorganiser les outils d'analyse et d'action stratégique	Alain Bauer	Sécurité Globale	Hiver 2007/2008
Etat des lieux de la sécurité intérieure de l'Europe	Catherine Croisier	Sécurité Globale	Hiver 2007/2008
La Géorgie et au delà	Daniel Vernet	Le Monde	9 septembre 08
Les Islamistes recrutent dans nos prisons	Interview de Michèle ALLIOT-MARIE	Le Figaro	10 sept. 08
La nouvelle doctrine russe	Alain Bauer et Pierre Lellouche	Le Figaro	8 sept. 08
Sécurité et Défense : sur quoi travaillent les chercheurs	IFRI		
L'UE renforce son dialogue avec les pays d'Asie centrale	Natalie Nougayrède	Le Monde	18 sept. 08
L'Otan à l'origine du conflit en Géorgie, selon Moscou		Le Point.fr	18 sept. 08
Coincée, l'Asie centrale se tourne vers l'UE		Le Figaro	18 sept. 08
Les petites manœuvres de l'Europe de la déf.	Isabelle Lasserre	Le Figaro	03/10/2008
Une défense européenne essoufflée	Laurent Zecchini	Le Monde	1/10/08
L'Europe de la défense avance à tout petits pas		Le Figaro	30/09/08
L'Otan se trouve une nouvelle raison d'être européenne	Jean-Jacques Mével	Le Figaro	18/09/08
Légitime défense	Thomas Ferenczi	Le Monde	9/10/08
Le couple franco-allemand à l'épreuve	Thomas Ferenczi	Le Monde	6/11/08
La propagande jihadiste sur Internet : diagnostic et perspectives	Walter AKMOUCHE, Henri HEMERY	Cahier de la sécurité n°6	Octobre/décembre 2008
L'Europe lance un projet de flotte d'avions	(Source AFP)	Les Echos	10/11/08
L'Occident manque d'outils pour influencer Moscou	Interview de Alexandre Golts	Le Figaro	5/09/08
L'Allemagne du « nein »	Eric Le Boucher	Les Echos	14/11/08
Quel avenir pour la	Chronique de Thomas	Le Monde	20/11/08

Commission européenne	Ferenczi		
Petit Guide de la PESD		Représentation permanente de la France auprès de l'UE à Bruxelles	Octobre 2005
Vent d'optimisme sur la relance de l'Europe de la défense	ALAIN RUELO	Les Echos	1 ^{er} Octobre 2008
L'Eurocorps		Ministère de la Défense	
L'Europe fragmentée face au come-back de l'Amérique	Laurent Cohen-Tanugi	Les ECHOS	25/11/08
Dépenses militaires mondiales, USA UE, 1988-2007		SIPRI Military Expenditure Database	
RAPPORT D'INFORMATION	Fait au nom de la délégation pour l'Union européenne sur la politique européenne d'immigration, par M. Robert DEL PICCHIA, Sénateur	SENAT	juin 2005
Le travail, premier motif des migrations internationales	MARIE BELLAN	Les Echos	19/12/08
Convention de Schengen		Union Européenne	
Politique de l'immigration		Union Européenne	
Tchèques + Irlandais = euroscepticisme	Marion Van Renterghem	Le Monde	13/01/09
L'hypothétique défense européenne	Jacques Le Dauphin	Recherches Internationales	
Le retour dans le bercail atlantique est inopportun et inefficace	Louis Gautier	Le Monde	20/02/09
Les groupements tactiques 1500 (GT 1500)		Ministère de la Défense	
La fin de la singularité française dans l'Otan	Jacques Hubert-Rodier	Les Echos	20/02/09
La France dans l'Otan : le choix de la responsabilité	Michèle Alliot-Marie	Le Figaro	16/02/09
La France dans l'OTAN : le mauvais procès	Bruno Tertrais	Le Monde	5/03/09
L'Alliance atlantique à la recherche de nouvelles missions	Pierre Conesa	Le Monde Diplomatique	Avril 2008
Pourquoi il faut s'opposer à une France atlantiste	Hubert Védrine	Le Monde	5/03/09
L'Europe de la Défense II		Défense	Septembre/octobre 2008
L'Otan divisé face à la Russie		Défense	Mai/juin 2008

ANNEXE 1

L'immigration en Europe

Le vieillissement des populations de l'Europe nécessite un certain volume d'immigration, si possible choisie en fonction des besoins spécifiques de chaque pays. Au 1er janvier 2008, la population de l'Union européenne était de 499,7 millions d'habitants. Le taux de croissance de la population européenne est l'un des plus faibles du monde (Allemagne -0,1% en 2005, OCDE) mais c'est aussi dans l'Union que les habitants vivent le plus longtemps. Dans un futur proche, de nombreux États membres vont voir leur population décliner à cause de la chute des taux de naissance, mais ceci serait contrebalancé par l'accession des nouveaux pays dans l'union et partiellement par l'immigration.

Toutefois, les chiffres concernant l'évolution démographique semblent contestables à maints égards. L'impossibilité de relever des statistiques sur des critères ethniques et de les publier nous contraints à nous référer aux seules publications officielles.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE QUELQUES PAYS								
Année 2004								
Nombres (en milliers)								
Pays	Population moyenne	Mariages	Divorces	Nés vivants	Décès	Accroissement naturel	Solde migratoire ¹²	Accroissement total
Allemagne	82 516,3	396,0	213,7	705,6	818,3	-112,7	+81,8	-30,9
Autriche	8 173,3	38,5	19,0	79,0	74,3	+4,7	+61,7	+66,4
Belgique	10 421,2	43,0	31,0	116,0	101,9	+14,1	+35,4	+49,5
Chypre	739,8	5,3	1,6	8,3	5,2	+3,1	+15,7	+18,8
Danemark	5 404,5	37,7	15,8	64,6	55,8	+8,8	+5,0	+13,8
Espagne	42 691,7	215,3	.	453,3	370,7	+82,6	+610,1	+692,7
Estonie	1 349,1	6,0	4,2	14,0	17,8	-3,8	-0,3	-4,1
Finlande	5 228,2	29,3	13,2	57,8	47,6	+10,2	+6,7	+16,9
France entière	62 324,4	278,6	134,6	800,2	519,6	+280,7	+108,8	+389,4
Grèce	11 058,2	46,5	12,5	104,0	104,0	0,0	+35,0	+35,0
Hongrie	10 107,1	43,8	24,6	95,1	132,5	-37,4	+18,2	-19,2
Irlande	4 068,5	20,6	3,3	61,7	28,2	+33,5	+48,0	+81,5
Italie	58 175,3	250,8	.	562,6	546,7	+15,9	+558,3	+574,2
Lettonie	2 312,8	10,4	5,3	20,3	32,0	-11,7	-1,1	-12,8
Lituanie	3 435,6	19,1	11,0	30,4	41,3	-10,9	-9,7	-20,6
Luxembourg	453,3	2,0	1,1	5,5	3,6	+1,9	+1,5	+3,4
Malte	401,3	2,4	.	3,9	2,9	+1,0	+1,8	+2,8
Pays-Bas	16 281,8	76,1	31,6	194,0	136,6	+57,4	-9,9	+47,5
Pologne	38 182,2	191,8	56,3	356,1	363,5	-7,4	-9,4	-16,8

12 En [démographie](#), le solde migratoire est la différence entre les arrivées (ou entrées) et les départs (ou sorties) d'habitants d'un territoire donné. Autrement dit le solde migratoire est égal à la différence entre [immigration](#) et [émigration](#) (du point de vue du territoire étudié, indépendamment de la nationalité des [migrants](#)). Le solde migratoire peut donc être positif ou négatif. Ajouté à l'[accroissement naturel](#) ou solde naturel, il permet de calculer la [variation totale](#) d'une population. Une région au solde migratoire positif est dite [attractive](#). À l'opposé, une région au solde migratoire négatif est dite [répulsive](#).

Portugal	10 502,0	49,0	23,3	109,3	102,0	+7,3	+47,3	+54,6
République tchèque	10 216,1	51,4	33,1	97,7	107,2	-9,5	+18,6	+9,1
Royaume-Uni	59 867,2	.	167,1	716,0	583,1	+132,9	+201,8	+334,7
Slovaquie	5 382,5	27,9	10,9	53,7	51,9	+1,8	+2,9	+4,7
Slovénie	1 997,0	6,6	2,3	18,0	18,5	-0,6	+1,8	+1,2
Suède	8 993,6	43,1	20,1	100,9	90,5	+10,4	+25,3	+35,7
Union Européenne	460 282,5	.	.	4 828,0	4355,6	+472,5	+1 855,1	+2 327,6
Islande	292,1	1,5	0,5	4,2	1,8	+2,4	+0,6	+3,0
Norvège	4 592,0	22,4	11,0	57,0	41,2	+15,8	+13,1	+28,9
Suisse	7 389,6	39,5	17,9	73,1	60,2	+12,9	+38,1	+51,0
États-Unis	293 033,0	.	.	4 140,5	2 443,9	+1 696,6	+999,2	+2 695,8
Japon	127 324,5	.	.	1 217,3	1 114,2	+103,1	-1,8	+101,4
Sources : Eurostat et instituts nationaux de statistique								

On remarque que près de 80 % de l'accroissement de la population européenne est dû au solde migratoire. En ce qui concerne le solde naturel (différence entre naissances et décès), il est fort faible ; la France à elle seule assure plus de la moitié de ce dernier¹³.

Depuis le début des années 2000, certains pays de l'Union, principalement méditerranéens, ont vu l'immigration devenir massive sur leur territoire. Il s'agit de l'Espagne, de l'Irlande, de l'Autriche, de l'Italie et de Chypre. Ce dernier pays forme avec l'Espagne et l'Irlande le groupe où l'immigration est proportionnellement la plus intense. Mais l'immigration ne se limite pas aux pays déjà cités. On peut dire qu'elle est également importante au Portugal, en Belgique, en Grèce et surtout au Royaume-Uni.

En 2004, seuls la Pologne, les pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie) et les Pays-Bas avaient un solde migratoire négatif.

On notera également que le solde migratoire européen est largement supérieur à celui des États-Unis terre réputée d'immigration.

¹³ Selon l'INSEE, il y a eu, au dernier recensement, 834 000 naissances en France en 2008. (Population de 64,3 millions) avec une moyenne de fécondité de 2,02. Toutefois, selon des études, si on ne prend que les femmes de nationalité française, on tombe à 1,8. Selon le chercheur Philippe Bourcier de Carbon cette croissance provient pour les 4/5 des femmes des ménages dont le chef ou le conjoint sont « immigrés sur le territoire métropolitain » (au sens de l'INSEE), originaires des seuls pays d'Afrique (Maghreb, et reste de l'Afrique) et de la Turquie, dont la fécondité globale est le double du reste de la population métropolitaine et ne baisse pas depuis les années 90 en raison de la croissance rapide des flux annuels d'immigration (légal ou non).

ANNEXE 2

Dépenses militaires mondiales, USA vs UE, 1988-2007

En milliards de dollars, prix et taux de change de 2005

Source : SIPRI Military Expenditure Database, http://www.sipri.org/contents/miap/milex/mex_database1.html

Adapté par le GRIP (www.grip.org)

